

Foire aux questions concernant les clarifications concernant les exigences en matière de consultation annuelle concernant PCI

Aperçu

Le ministère a précisé que les exigences en matière de consultation annuelle devaient se faire avec le médecin hygiéniste local ou son délégué. Les maisons de retraite devraient contacter leur bureau de santé publique local afin de confirmer qui ils devraient consulter et obtenir une confirmation par écrit à ce sujet, si possible. Les carrefours de prévention et de contrôle des infections (carrefours de PCI) ne devraient se conformer à cette exigence que s'ils ont été désignés par le médecin hygiéniste.

Foire aux questions

Q1. Sur quel sujet portent les explications du ministère dans cette note de service?

R. Le ministère a précisé que les titulaires de permis des maisons de retraite doivent consulter leur médecin hygiéniste local ou son délégué régulièrement, et au moins une fois par année, concernant les questions relatives aux soins de santé dans l'établissement.

Q2. Pourquoi les maisons de retraite ne peuvent-elles plus utiliser les carrefours de PCI pour cette consultation?

R. Pendant la pandémie de COVID-19, le ministère de la Santé avait autorisé les maisons de retraite à recourir à leurs carrefours de prévention et de contrôle des infections (PCI) locaux pour cette consultation, en raison de l'augmentation du volume des demandes traitées par les bureaux de santé publique locaux. La pandémie de COVID-19 étant désormais terminée, le ministère de la Santé souhaite que cette consultation soit à nouveau prise en charge par le bureau de santé publique local de chaque maison de retraite.

Q3. Pourquoi cette consultation annuelle est-elle exigée?

R. Elle vise à aider à identifier et régler les problèmes liés aux soins de santé et à réduire le nombre d'épidémies de maladies infectieuses dans les maisons de retraite.

Q4. Les maisons de retraite peuvent-elles avoir recours à leurs centres de PCI locaux pour satisfaire à cette exigence?

R. Oui, mais uniquement si le médecin hygiéniste local a officiellement désigné le carrefour de PCI, ou une ou plusieurs personnes au sein de ce carrefour, pour mener la consultation en son nom.

Q5. Est-ce que chaque carrefour de PCI se qualifie automatiquement comme délégué?

R. Non. Les carrefours de PCI ne peuvent satisfaire à cette exigence que s'ils ont été désignés par le médecin hygiéniste local.

Q6. Comment un titulaire de permis peut-il déterminer qui il devrait consulter?

R. Les titulaires de permis devraient contacter leur bureau de santé publique local afin de vérifier s'ils doivent consulter directement le médecin hygiéniste ou une personne ou un organisme désigné.

Q7. Les titulaires de permis devraient-ils obtenir une confirmation par écrit?

R. Oui. Une confirmation par écrit est recommandée et pourrait prouver la conformité lors des inspections de l'ORMR.

Q8. Que devraient faire les titulaires de permis s'ils ont jusqu'à présent fait appel à un carrefour de PCI pour leur consultation annuelle?

R. Ils devraient contacter leur bureau de santé publique local afin de déterminer qui ils devraient consulter à l'avenir. Ils ont jusqu'au 31 décembre 2026 pour obtenir ces instructions.

Q9. Que se passe-t-il si un titulaire de permis n'a pas organisé de consultation au cours de l'année écoulée?

R. Il est susceptible de faire l'objet d'une sanction lors d'une inspection s'il ne peut pas prouver qu'il a essayé d'organiser la consultation annuelle requise.

Q10. Ces explications signifient-elles que les maisons de retraite devraient cesser de collaborer avec les carrefours de PCI?

R. Non. Il est vivement recommandé de poursuivre la collaboration avec les carrefours de PCI locaux, car ils offrent un soutien précieux en matière de prévention et de contrôle des infections.

Q11. Que devrait faire un titulaire de permis à présent?

R. Il devrait contacter son bureau de santé publique local, vérifier qui est habilité à mener la consultation, obtenir une confirmation écrite si possible, conserver les documents justificatifs et continuer à collaborer avec les carrefours de PCI pour bénéficier d'un soutien supplémentaire.